

Autoroute de Liaison Seine-Sarthe

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019



MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT – 92400 COURBEVOIE

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET
CONSEIL DE SURVEILLANCE - SOCIETE INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES, RATTACHEE A LA CRCC DE VERSAILLES

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

Autoroute de Liaison Seine-Sarthe

Société anonyme au capital de 2.850.000 €

Siège social : ZAC DE MAISON ROUGE 27800 BOSROBERT

R.C.S : 422 654 160 R.C.S. Bernay

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de la société Autoroute de Liaison Seine-Sarthe,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Autoroute de Liaison Seine-Sarthe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 25 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre

connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 3. c. iii. de l'annexe aux comptes annuels décrit la méthodologie d'évaluation de l'amortissement des immobilisations corporelles du domaine concédé. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable et approprié de ces modalités d'évaluation et leur correcte application.

Les notes 3.h et 9 de l'annexe aux comptes annuels précisent le traitement des frais d'émission d'emprunts et de la soulte issus de la nouvelle dette contractée lors du refinancement. Nous nous sommes assurés du correct traitement comptable ainsi que de la pertinence de l'information fournie dans les notes susvisées.

La note 8 de l'annexe aux comptes annuels décrit la méthodologie de comptabilisation des impôts différés, et leur évaluation. Nous nous sommes assurés du correct traitement comptable ainsi que de la pertinence de l'information fournie dans la note susvisée. Par ailleurs, nous avons apprécié le caractère raisonnable et approprié des modalités d'évaluation et leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 25 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Courbevoie,

Le Commissaire aux comptes

M A Z A R S

OLIVIER THIREAU

AUTOROUTE DE LIAISON SEINE-SARTHE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

(en Euros)

ACTIF	Brut	Amortissements Provisions	au 31/12/2019	au 31/12/2018
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE	0		0	0
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 992 039	425 103	1 566 937	1 582 221
<i>IMMOBILISATIONS DU DOMAINE PROPRE</i>				
Brevets et droits similaires	114 699	41 904	72 795	5 335
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
<i>IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION</i>				
Immobilisations incorporelles	1 792 772	383 199	1 409 573	1 499 143
Immobilisations incorporelles en-cours	84 568	0	84 568	77 743
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	919 570 269	153 771 084	765 799 185	776 747 045
<i>IMMOBILISATIONS DU DOMAINE PROPRE</i>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels, outillage				
Autres immobilisations corporelles	816 010	73 171	742 839	45 129
<i>IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION</i>				
Immobilisations corporelles	918 389 189	153 697 913	764 691 277	776 664 800
Immobilisations corporelles en-cours	365 070		365 070	23 430
Avances et acomptes	0		0	13 685
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	0	0	3 919
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations	0		0	3 919
ACTIF IMMOBILISE	921 562 308	154 196 187	767 366 122	778 333 184
STOCKS ET EN COURS	35 491	0	35 491	47 649
Marchandises	35 491		35 491	47 649
Matières premières et consommables	0		0	0
AVANCES ET ACOMPTEES	3 846	0	3 846	18 033
CREANCES D'EXPLOITATION	10 967 276	0	10 967 276	11 827 883
Créances clients et comptes rattachés	9 917 762	0	9 917 762	10 525 289
Autres créances d'exploitation	1 049 514		1 049 514	1 302 595
CREANCES DIVERSES	1 630 785	0	1 630 785	1 671 320
TRESORERIE ET EQUIVALENTS	107 985 056	1	107 985 055	79 654 902
ACTIF CIRCULANT	120 622 453	1	120 622 452	93 219 787
Comptes de régularisation impôts différés	25 613 998		25 613 998	30 534 924
Charges à répartir	206 126 066		206 126 066	218 350 866
Charges constatées d'avance	1 716 417		1 716 417	1 535 848
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	1 275 641 242	154 196 188	1 121 445 055	1 121 974 609

AUTOROUTE DE LIAISON SEINE-SARTHE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

(en Euros)

PASSIF	au 31/12/2019	au 31/12/2018
Capital social	2 850 000	2 850 000
Report à nouveau	(94 745 147)	(111 021 774)
Résultat en instance d'affectation	0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE	20 230 628	16 276 628
Subventions d'investissement	297 414 290	302 102 467
CAPITAUX PROPRES	225 749 772	210 207 320
Provisions pour risques	1 469 975	1 205 200
Provisions pour charges	1 148 695	1 574 828
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 618 670	2 780 028
Autres emprunts obligataires	886 912 469	895 412 742
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6	0
Emprunts et dettes financières divers	19 273	29 000
DETTES FINANCIERES	886 931 747	895 441 742
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	0	0
DETTES D'EXPLOITATION	5 261 190	5 438 906
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 251 168	1 592 525
Dettes fiscales et sociales	3 204 708	3 097 394
Autres dettes d'exploitation	805 314	748 986
DETTES DIVERSES	842 207	8 065 183
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	122 403	6 682 619
Dettes fiscales hors exploitation	719 804	1 382 564
Autres dettes diverses	0	0
DETTES NON FINANCIERES	6 103 397	13 504 089
CONCOURS BANCAIRES COURANTS ET SOLDES CREDITEURS DE BANQUE	0	0
Produits constatés d'avance	41 469	41 430
Ecart de conversion Passif	0	0
TOTAL GENERAL	1 121 445 055	1 121 974 609

AUTOROUTE DE LIAISON SEINE-SARTHE

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2019

	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Ventes de marchandises	221 708	254 496
Production vendue	94 252 776	89 768 435
CHIFFRES D'AFFAIRES	94 474 483	90 022 931
Production immobilisée		
Reprises sur amortissements et provisions	940 273	248 524
Transferts de charges d'exploitation	1 888	
Autres produits d'exploitation	797 689	966 954
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	96 214 333	91 238 409
Achats de marchandises	180 475	206 294
Variation de stocks de marchandises	12 158	5 348
Achats matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	14 427 366	12 542 269
Consommations de l'exercice en provenance de tiers	14 427 366	12 542 269
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	6 703	5 298
Autres impôts et taxes	8 284 976	8 141 084
Impôts, taxes et versements assimilés	8 291 679	8 146 382
Salaires et traitements	615 750	432 511
Charges sociales	278 743	205 036
Charges de personnel	894 492	637 548
Dotations aux amortissements sur immob. et charges à répartir	14 385 034	15 127 258
Dotations aux provisions sur immobilisations		171 534
Dotations aux provisions sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges	171 606	212 229
Dotations aux amortissements et provisions	14 556 640	15 511 021
Autres charges d'exploitation	29 757	32 628
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	38 392 567	37 081 489
RESULTAT D'EXPLOITATION	57 821 766	54 156 920
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mob. et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 530	3 571
Reprises sur provisions		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Transferts de charges financières		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	3 530	3 571
Dotations financières aux amortissements et provisions	10 520 488	11 491 265
Intérêts et charges assimilées	21 936 229	22 859 308
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	32 456 717	34 350 574
RESULTAT FINANCIER	-32 453 187	-34 347 003
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	25 368 579	19 809 917
Quote part subventions à intégrer au résultat	4 688 177	4 907 915
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		3 883
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciations		
Transferts de charges exceptionnelles		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 688 177	4 911 798
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	19	5
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	345 159	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	345 178	5
RESULTAT EXCEPTIONNEL	4 342 999	4 911 794
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		
Impôts sur les bénéfices *	9 480 950	8 445 083
RESULTAT	20 230 628	16 276 628

* Dont impôt à exigibilité différée

4 920 926

4 334 398

ANNEXE

1. Activité de la Société

Le trafic a continué de progresser en 2019, d'une croissance toutefois moindre que les années précédentes pour les véhicules légers et avec une diminution des poids lourds.

Le TMJA (Trafic Moyen Journalier Annuel) sur l'A28 Rouen-Alençon s'établit à 9 107 véhicules/jour, en augmentation de 1.4% par rapport à 2018 réparti de la manière suivante :

- + 2,4% au niveau des Véhicules Légers,
- - 2,6% pour les Poids Lourds.

Le chiffre d'affaires de la Société de 94,47 m€ est en augmentation de 4,94% tenant compte de la hausse du trafic et de l'augmentation tarifaire opérée au 1er février 2019 (+4,49% en moyenne).

Les recettes péage de l'année s'établissent en retrait de 8,8% (94,5 m€ par rapport aux 103,6 m€) de la prévision du modèle financier d'origine de 2002, et en amélioration de 12,6% (94,5 m€ par rapport aux 83,8 m€) du modèle du refinancement de 2016.

L'année 2019 a été notamment marquée par :

- Le paiement du service des différentes obligations et dettes conformément à la documentation financière ;
- Le remboursement anticipé de la dette opérationnelle et subordonnée SAPN ;
- La construction et déménagement sur le nouveau siège social de la société en juin 2019 ;
- L'annonce fin d'année de l'arrêt courant 2020 de l'activité télépéage par Easytrip ;
- La préparation de la renégociation du contrat d'exploitation avec Routalis qui aura lieu entre avril et octobre 2020 ;
- Le lancement des études de la rénovation des aires ;
- Le début des études pour le projet de modernisation des gares de péages Alis (PMGA).

2. Faits marquants de l'exercice

a) Emprunts obligataires A1 et A2

Conformément à l'échéancier de l'emprunt obligataire A1, la Société a effectué le paiement de l'échéance 5 au 31 janvier 2019 pour un montant de 13,710 m€ dont 10,482 m€ d'intérêts. Au 31 juillet 2019, à l'échéance 6, un montant de 15,486 m€ a été versé dont 10,442 m€ d'intérêts.

Conformément à l'échéancier de l'emprunt obligataire A2, le règlement du coupon de l'emprunt obligataire A2 a été effectué le 31 juillet 2019 pour un montant inflaté de 0,922 m€ d'intérêts.

b) Dettes SAPN

Fin septembre 2019, la Société a procédé au remboursement intégral du solde de la dette contractée en 2003 auprès de la Société SAPN pour un montant de 6,035 m€.

c) Evolution des comptes de réserves

Compte de réserve du service de la dette

Conformément à la nouvelle documentation financière, le compte de réserve du service de la dette senior a maintenu au 31 décembre 2019 un solde de 19,520 m€. Ce montant correspond, au maximum du service de la dette prévu sur une période de six mois pendant les cinq premières années à compter de l'émission.

Compte de réserve « Major Maintenance »

Selon les termes de la documentation financière, la Société alimente un compte de réserve pour financer les dépenses à venir de gros entretien et à fin 2019, la Société dispose de 19,225 m€.

Compte de réserve « Redemption A2 Bonds »

Respectant les termes de la documentation financière, le compte de réserve Redemption A2 Bonds affiche à fin 2019 un solde de 9,923 m€ correspondant à 22,60% de l'emprunt obligataire indexé valorisé à 43,908 m€ au 31 juillet 2019.

Compte de réserve « Distribution Shareholder »

Le compte de réserve « Distribution Shareholder » est alimenté de la trésorerie excédentaire du compte courant « Operating Cash Account » et s'élève à 32,000 m€ au 31 décembre 2019.

3. Règles et Méthodes Comptables

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions comptables en vigueur, applicables en France.

a) Changements de méthode

Aucun changement de méthode comptable n'a eu lieu pendant l'exercice 2019.

b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des logiciels et des licences amortis sur la durée allant de 1 à 5 ans.

Les immobilisations incorporelles concédées portant sur la mise en place de la chaîne monétique et de la solution PCI DSS sont amorties sur 10 ans, durée d'utilisation envisagée compte tenu des évolutions technologiques actuelles et à venir.

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations inscrites au bilan de la société correspondent pour la quasi-totalité aux immobilisations du domaine concédé ; pour l'essentiel, elles reviendront gratuitement à l'Etat à l'expiration de la concession.

i. Immobilisations corporelles du domaine propre

Les biens propres se composent de biens qui ne sont ni des biens de retour, ni des biens de reprise.

Les immobilisations corporelles inscrites au bilan comprennent notamment :

- un terrain ;
- un bâtiment et aménagements amortis sur 25 ans ;
- des installations et agencements constructions amortis sur 10 ans ;
- du matériel informatique et de bureau amortis sur 3 à 5 ans ;
- du mobilier de bureau amortis sur 10 ans.

ii. Immobilisations corporelles du domaine concédé

La concession s'étend à tous les terrains, ouvrages et installations nécessaires à la construction, à l'exploitation et à l'entretien de l'autoroute et de ses installations accessoires, y compris les raccordements aux voiries existantes, les dépendances et installations annexes, directement nécessaires au service des usagers ou réalisées en vue d'améliorer l'exploitation.

Les biens meubles ou immeubles mis à disposition par l'Etat, acquis ou réalisés par le concessionnaire, se composent de biens de retour et de biens de reprise :

- Les biens de retour comprennent des terrains, bâtiments, ouvrages, installations et objets mobiliers nécessaires à l'exploitation de la concession. Ces biens appartiennent à l'autorité concédante dès leur achèvement, acquisition ou mise à disposition. En fin de concession, ces biens reviennent obligatoirement et gratuitement à l'autorité concédante.
- Les biens de reprise se composent des biens qui peuvent être repris en fin de concession par l'autorité concédante, moyennant indemnisation.

Par convention entre l'Etat et ALIS, il a été convenu qu'un inventaire serait établi contradictoirement entre l'autorité concédante et la société, destiné à classer les biens selon les trois catégories ci-dessus.

Pendant la période de construction, les immobilisations du domaine concédé ont été inscrites au bilan à leur coût de revient historique incluant :

- Les sommes versées au GIE Constructeurs A28 ;
- Les frais financiers ;
- Les frais d'études ;
- Les frais généraux de la société affectables, engagés jusqu'à la mise en service de l'autoroute en octobre 2005 ;
- Les commissions et honoraires versés aux banques et autres conseils.

A la suite du refinancement début août 2016, les frais financiers ainsi que les commissions et honoraires ont été sortis de l'actif immobilisé.

iii. Amortissement des immobilisations corporelles du domaine concédé

Les immobilisations mises en concession font l'objet d'un amortissement calculé en appliquant à la valeur comptable de l'autoroute le rapport entre le volume de trafic constaté pour l'année considérée et le volume total de trafic estimé pour l'ensemble de la durée de la concession.

Cet amortissement n'a pas pour objet de constater une dépréciation technique mais de ramener la valeur nette comptable à une valeur nulle à l'expiration de la concession en 2067.

Les immobilisations renouvelables, qui ont une durée de vie inférieure à celle de la concession, font l'objet d'un amortissement pour dépréciation, calculé linéairement sur leur durée d'utilisation estimée.

Par dérogation à l'avis du CNC relatif au plan comptable des sociétés d'autoroute du 11 octobre 1988, et par souci de meilleure compréhension par la communauté financière, les amortissements

des biens concédés et les amortissements pour dépréciation sont présentés ensemble dans le compte de résultat et au bilan.

Dans le compte de résultat, ils constituent une charge d'exploitation ; au bilan, ils sont présentés en déduction des immobilisations auxquelles ils se rapportent.

d) Stocks

Les stocks sont valorisés à leur coût d'achat.

e) Créances clients et autres créances d'exploitation

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale ; celles qui présentent des incertitudes de recouvrement faisant l'objet d'une dépréciation par voie de provision.

f) Subventions d'investissement

Les investissements effectués dans le cadre de la construction de l'autoroute donnent lieu au versement de subventions, enregistrées dans les capitaux propres et reprises en résultat, au même rythme que les amortissements des biens concédés amortis en fonction du volume trafic.

g) Provisions pour risques et charges

i. Provision pour renouvellement

Cette provision, destinée à assurer le renouvellement des immobilisations renouvelables du domaine concédé, est égale à la différence entre le coût d'acquisition du bien et son coût de remplacement ; ce dernier étant estimé sur la base du coût initial du bien, inflaté sur sa durée de vie.

ii. Provision pour inflation

La provision pour inflation, relative au remboursement inflaté du montant en principal de la dette obligataire A2, est actualisée chaque année, en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation prévu par le contrat de financement.

iii. Provision pour risques

Les provisions pour risques sont destinées à couvrir des litiges avec des riverains de l'A28 et sont actualisées soit en fonction de l'évolution des affaires auprès des tribunaux compétents, soit de l'estimation de dédommagements que la société pourrait être amenée à s'acquitter

iv. Provision pour charges

Les provisions pour charges ont pour objet de couvrir des dépenses qui, devant être supportées ultérieurement, ont pour origine des faits survenus au cours de l'exercice.

h) Emprunts et charges à répartir

Les frais d'émission d'emprunts et la soulte issue du refinancement rattachés à la nouvelle dette contractée lors du refinancement sont amortis en fonction de l'en-cours de cette dette

4. Actif immobilisé

IMMOBILISATIONS (en k€)	Montant début exercice	Augmentations		Diminutions		Montant fin exercice
		Acquisitions	Virements de postes	Cession mise hors services	Virements de postes	
Immobilisations incorporelles	2 148	202	0	343	15	1 992
. <u>Domaine propre</u>	<u>38</u>	<u>77</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>115</u>
. <u>Domaine concédé</u>	<u>2 110</u>	<u>125</u>	<u>0</u>	<u>343</u>	<u>15</u>	<u>1 877</u>
<i>dont en service</i>	1 690	102	0	0	0	1 792
<i>dont en cours</i>	420	23	0	343	15	85
Immobilisations corporelles	918 441	1 254	29	140	14	919 570
. <u>Domaine propre</u>	<u>101</u>	<u>728</u>	<u>0</u>	<u>13</u>	<u>0</u>	<u>816</u>
. <u>Domaine concédé</u>	<u>918 340</u>	<u>526</u>	<u>29</u>	<u>127</u>	<u>14</u>	<u>918 754</u>
<i>dont en service</i>	918 303	184	29	127	0	918 389
<i>dont en cours</i>	37	342	0	0	14	365
Immobilisations financières	4	0	0	4	0	0
Total	920 593	1 456	29	487	29	921 562

AMORTISSEMENTS PROVISIONS (en k€)	Mouvements de l'exercice			
	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions sorties et reprises	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles	567	201	343	425
. <u>Domaine propre</u>	<u>33</u>	<u>9</u>	<u>0</u>	<u>42</u>
. <u>Domaine concédé</u>	<u>534</u>	<u>192</u>	<u>343</u>	<u>383</u>
<i>dont amortissements</i>	191	192	0	383
<i>dont dépréciations</i>	343	0	343	0
Immobilisations corporelles	141 693	12 215	137	153 771
. <u>Domaine propre</u>	<u>56</u>	<u>27</u>	<u>10</u>	<u>73</u>
. <u>Domaine concédé</u>	<u>141 637</u>	<u>12 188</u>	<u>127</u>	<u>153 698</u>
<i>dont biens concédés</i>	133 345	12 067	0	145 412
<i>dont biens renouvelables</i>	8 292	121	127	8 286
Total	142 260	12 416	480	154 196

5. Stocks et en cours

Un montant de 35,5 k€ a été comptabilisé au 31 décembre 2019 après inventaire du carburant non vendu du point dépannage de l'aire du Domaine d'Harcourt.

6. Créances

Les créances de l'actif circulant se répartissent de la façon suivante (en k€) :

Créances	A moins d' 1 an	A plus 1 an	Total	Dont produits à recevoir
Créances clients et comptes rattachés	9 918	0	9 918	5 234
Créances personnel	0		0	
Créances sociales	14	0	14	
Créances fiscales	1 026	0	1 026	824
<i>dont TVA</i>	202		202	
<i>dont autres taxes</i>	824		824	824
Autres créances d'exploitation	11		11	
Créances diverses	1 630	0	1 630	881
<i>dont assurances</i>	881		881	881
<i>dont autres créances diverses</i>	749		749	
Total	12 599	0	12 599	6 939

7. Trésorerie

La trésorerie s'élève à 107 985,1 k€ et se décomposent ainsi :

- Compte courant : 27 210,0 k€
- Compte de réserves : 80 668,0 k€
- Autres disponibilités : 107,1 k€

8. Impôts différés

Les impôts différés s'élevant à 30 535,0 k€ au début de l'exercice 2019 ont pour origine la valorisation pour un montant de 40 398,8 k€ des déficits fiscaux de la Société qui se chiffraient à 136 397 k€ fin 2015.

Sur la base des résultats fiscaux à venir, il est prévu de consommer le déficit fin 2019 à horizon 5 ans.

Les impôts différés ont évolué comme suit au cours de l'exercice 2019 (en k€) :

Début exercice :	30 535
Charge d'IS	-9 481
Actualisation IDA	
IS exigible	4 560
Fin exercice :	25 614

9. Charges à répartir

Les frais d'émission d'emprunts et la soulte issue du refinancement rattachés à la nouvelle dette contractée lors du refinancement sont amortis en fonction de l'en-cours de cette dette

Dans le cadre du refinancement, ALIS a constaté un montant de 249 493,6 k€ de coûts activables étalés sur la durée des montants empruntés en fonction des encours dont un montant de 208 292,6 k€ constatant l'écart entre la valeur de marché de la dette précédente et sa valeur nominale, le reste des frais s'élevant à 41 201,0 k€ correspondant à la valeur nette comptable des frais relatifs au financement initial maintenus à l'actif et des dépenses engagées pour le refinancement.

Au cours de l'exercice 2019, il a été amorti un montant de 12 224,8 k€ portant le solde des frais d'émission d'emprunt à 206 126,1 k€ à fin décembre 2019.

10. Charges constatées d'avance

• Redevance domaniale :	1 356,5 k€
• Prestations informatiques :	156,5 k€
• Archivage :	83,4 k€
• Assurances :	51,5 k€
• Gestion parcelle :	28,9 k€
• Divers :	<u>39,7 k€</u>
Total :	1 716,4 k€ dont 1 502,8 k€ moins d'un an

11. Capitaux propres

Le capital social de 2 850 000€, divisé en 5 700 000 actions de 0,50€ nominal chacune, est réparti selon le tableau ci-après :

Actionnariat	Actions	% détention	Montant (en euros)
DIOMEDEA COOPERATIEF	1 890 690	33,17%	945 345
MCIF	1 482 000	26,00%	741 000
ABERDEEN INFRA N°2 LLP	750 120	13,16%	375 060
SANEF	665 190	11,67%	332 595
SAPN	456 000	8,00%	228 000
EGIS INVESTMENT PARTNERS FRANCE III	456 000	8,00%	228 000
Total	5 700 000	100,00%	2 850 000

Les capitaux propres ont évolué comme suit au cours de l'exercice (en k€) :

Variations des capitaux propres	Capital Social	Report à nouveau	Résultat	Subventions	Total capitaux propres
Début exercice :	2 850	-111 022	16 277	302 103	210 208
Augmentation du capital					
Affectation du résultat exercice N-1		16 277	-16 277		
Résultat exercice N			20 231		
Reprises subventions				-4 689	
Fin d'exercice	2 850	-94 745	20 231	297 414	225 750

12. Subventions d'investissement

Au titre de la convention de concession, à fin décembre 2009, un montant de 354 675,9 k€ d'appels de fonds avait été présenté aux différentes Collectivités Publiques, le solde des contributions dues ayant été encaissé courant 2010.

Les subventions reçues pour financer partiellement les immobilisations mises en concession sont reprises au résultat en 2019 pour un montant de 4 688,2 k€, quote-part de l'exercice calculée de la même manière que l'amortissement des biens concédés, et intégrée au résultat de la période de façon à ramener ces subventions à une valeur nette comptable nulle à la fin de la concession.

Au 31 décembre 2019, le montant cumulé repris est de 57,3 m€ et le solde des subventions restant à reprendre s'élève à 297,4 m€.

13. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit au cours de l'exercice (en k€) :

Provisions pour risques et charges	Montant début exercice	Dotations	Reprises	Montant fin exercice
Litiges riverain	5			5
Inflation emprunt obligataire A2 indice IPC 10/2018	1 200	265		1 465
Remise en état réseau sinistres déclarés	522	172	522	172
Remise en état équipement sécurité type DBA	76		76	0
Renouvellement équipements indice IPC 12/2015	977			977
Total	2 780	437	598	2 619

Les provisions pour risques et charges sont constatées afin de répondre aux obligations contractuelles. Les provisions de remise en état du réseau et des équipements sont à considérer à moins d'un an. La provision pour renouvellement est prévue couvrir le projet de modernisation des gares de péages initié en 2019 pour une activation à horizon 2022. La provision pour inflation valorise l'emprunt obligataire A2 de 42,5 m€ remboursé in fine en juillet 2032.

14. Dettes financières

Les dettes financières se décomposent de la façon suivante (en k€) :

Dettes financières	A moins d' 1 an	A plus 1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans	Total	dont charges à payer
Avances actionnaires				0	
Dette obligataire A1	9 079	53 056	773 201	835 336	
Intérêts dette obligataire A1	8 687			8 687	8 687
Dette obligataire A2			42 500	42 500	
Intérêts dette obligataire A2	390			390	390
Dépôts et cautionnements reçus	19			19	
Crédit Mutuel				0	
Total	18 175	53 056	815 701	886 932	9 077

Les dettes A1 et A2 sont garanties par des sûretés réelles.

15. Dettes non financières

Les dettes non financières se décomposent de la façon suivante (en k€) :

Dettes non financières	A moins d' 1 an	A plus 1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans	Total	dont charges à payer
Dettes fournisseurs et compte rattachés	1 251			1 251	711
Dettes sociales	280			280	210
Dettes fiscales	2 925			2 925	38
<i>dont TVA</i>	2 651			2 651	
<i>dont autres taxes</i>	274			274	38
Autres dettes exploitation	805			805	
Total dettes d'exploitation	5 261	0	0	5 261	959
Dettes sur immobilisations	122			122	50
Dettes fiscales hors exploitation (IS)	720			720	
Total	6 103	0	0	6 103	1 009

16. Produits constatés d'avance

- Location fibre optique : 38,0 k€ moins d'un an
- Loyer pylônes télécom : 3,0 k€ moins d'un an

17. Chiffres d'affaires

- Chiffre d'affaires hors taxes issu des transactions de péage : 93 096,2 k€
 - Recettes carburant hors taxes : 221,7 k€
 - Autres recettes diverses : 1 156,6 k€
- Total chiffre d'affaires : 94 474,5 k€**

18. Produits exceptionnels

Ils s'élèvent à la somme de 4 688,2 k€ et correspondent à la quote-part des subventions d'investissement intégrées au résultat de l'exercice.

19. Charges exceptionnelles

Elles s'élèvent à la somme de 345,1 k€ et font notamment suite à la sortie des dépenses immobilisées en-cours engagées pour le projet EMV-MPAA pour un montant de 342,5 k€.

20. Personnel

Fin 2019, l'effectif de la Société se compose de 11 personnes dont 8 cadres et 3 employés et agents de maîtrise.

21. Rémunération des dirigeants

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toutes natures, perçues des sociétés françaises et étrangères par les membres de direction (Directeur Général), s'élève à 162,4 k€ (y compris charges sociales et provisions).

Aucun jeton de présence n'a été alloué aux administrateurs et aux censeurs pendant l'exercice 2019.

22. Engagements hors bilan

a) Engagements donnés

Néant.

b) Engagements reçus

- Dans le cadre du rechargement des chaussées, un contrat de performance a été signé le 19 juillet 2013 entre ALIS, Maître d'Ouvrage, et l'Entrepreneur.

Afin de garantir le parfait achèvement des Travaux et le paiement des pénalités prévues au Contrat, ALIS a reçu une caution solidaire limitée à la somme maximale de 4 477 629€ de la part du GIE Constructeurs. Le GIE est composé des sociétés Colas Grand Travaux et Le Foll Travaux Publics. Ledit Montant du Contrat est actualisé et révisé selon les stipulations de l'article 9 du Contrat.

Le Cautionnement prend fin de plein droit à l'expiration d'une période d'une année après sa date d'entrée en vigueur soit au plus tard le 11 juillet 2020. Passé ce délai, aucune demande de mise en jeu du Cautionnement ne sera prise en compte par la Caution.

- Dans le cadre du transfert de la gestion des abonnés ALIS (TIS Libert't), un contrat a été signé avec un partenaire extérieur (le « Prestataire ») le 9 février 2015 qui a notamment la charge de collecter au nom et pour le compte de la société d'ALIS et d'autres sociétés circulant les transactions de péage.

Afin d'en garantir le paiement, ALIS a reçu une garantie à première demande documentaire d'un montant de 8 648 000€. La garantie, renouvelée annuellement conformément aux dispositions de l'article 12 du contrat, a été prorogée par avenant au 31 décembre 2020.

- Dans le cadre de l'acceptation et utilisation de cartes pour acquitter des droits de péages autoroutier et des prestations de parkings sécurisés pour poids lourds du réseau exploité par autoroute en France, une convention a été conclue entre ALIS et la société MS EUROPE BV avec prise d'effet le 16 juillet 2018.

Conformément aux dispositions de l'article 4 de la convention, ALIS a reçu une garantie bancaire à première demande de 5 600€ ramenée à 5 500€ lors de l'amendement N°1 du 31 juillet 2019 validant l'engagement jusqu'au 31 juillet 2020.

- Dans le cadre des travaux d'entretien de la couche de roulement du diffuseur A28-A88, ALIS a reçu une caution de 44 919€ de la société EUROVIA, correspondant à la retenue de garantie de 5% du marché TTC.

Cette caution s'éteindra à expiration d'une année à compter de la date de réception du 26 mars 2019, même en l'absence de mainlevée.

- Dans le cadre du marché de conception et réalisation du bâtiment modulaire de bureaux à Bosrobert, nouveau siège social de la Société, ALIS a reçu une caution de 26 400€ de la société COUGNAUD CONSTRUCTION, correspondant à la retenue de garantie de 5% du marché TTC.

La présente garantie prendra fin dans les conditions prévues à l'article 124 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Pour ce même marché, ALIS a reçu également une caution de 9 900€ de la société MBTP, co-traitant, correspondant à la retenue de garantie de 5% du marché TTC.

La présente garantie sera libérée à l'expiration du délai d'une année à compter de la date de réception du 16 mai 2019 faite avec ou sans réserve.

23. Evènements postérieurs à la clôture

Des mesures de confinement ont été mises en place dans différents pays du monde afin de limiter la propagation du virus COVID-19. Les effets sur les comptes 2020 sont incertains et inconnus à ce stade, mais ils pourraient porter sur une réduction du chiffre d'affaires brut et du cash-flow de la société. Cette situation ne remet pas en cause la capacité de la société à faire face à ses engagements en termes de financement.

24. Transactions avec les parties liées

La société n'a relevé aucune transaction avec des parties liées présentant une importance significative et n'ayant pas été conclue à des conditions normales de marché.

25. Consolidation

Les comptes de la société AUTOROUTE DE LIAISON SEINE SARTHE sont consolidés par mise en équivalence dans les comptes du groupe SANEF, Société Anonyme au capital de 53 090 461,67 euros, 30 Boulevard Gallieni, 92130 Issy les Moulineaux.

26. Rémunération des Commissaires aux Comptes

Le montant des honoraires relatifs à l'audit des comptes arrêtés au 31 décembre 2019 s'élève à la somme de 25,8 k€ hors taxes.